

Papiers perdus, volés ou détruits : la checklist pour tout refaire

Quel document, quelle démarche, quel coût — et dans quel ordre s'y prendre, d'après service-public.fr et l'ANTS

1. Document par document : où le refaire, combien ça coûte

Document	Où le refaire · Coût
Carte d'identité	Pré-demande ANTS puis mairie · Timbre fiscal de 25 € (perte ou vol)
Passeport	Pré-demande ANTS puis mairie · 86 € (42 € de 15 à 17 ans, 17 € avant 15 ans)
Permis de conduire	100 % en ligne sur ANTS · Timbre fiscal, montant indiqué lors de la démarche
Carte grise (duplicata)	100 % en ligne sur ANTS · Taxes selon la situation, calculées lors de la démarche
Carte Vitale	Compte ameli, rubrique dédiée · Gratuit
Livret de famille	Second livret demandé à la mairie · Généralement gratuit
Actes d'état civil	En ligne via service-public.fr ou en mairie · Gratuit

2. La déclaration : où la faire selon le cas

La distinction compte, car les guichets ne sont pas les mêmes :

Vol en France : déclaration au **commissariat de police** ou à la **gendarmerie** du lieu du vol. Le récépissé est précieux : il date le vol et vous protège si quelqu'un utilise ensuite vos papiers frauduleusement — conservez-le des années

Vol à l'étranger : déclaration aux **autorités de police locales** et au **consulat de France** le plus proche

Perte simple : pas besoin de passer par la police — la déclaration de perte se remplit directement **au moment de la demande de renouvellement** (au guichet de la mairie pour la carte d'identité et le passeport, en ligne pour le permis). Cas particulier : si vous ne redemandez pas de nouveau titre tout de suite, la déclaration de perte se fait au commissariat

3. Les documents gratuits à refaire en ligne

Carte Vitale : déclaration de perte ou vol depuis votre **compte ameli**, la nouvelle carte est envoyée sans frais. En attendant, téléchargez une attestation de droits — elle remplace la carte chez les professionnels de santé

Livret de famille : un **second livret** se demande à la mairie (celle du domicile, qui coordonne avec les mairies des actes). Généralement gratuit — certaines communes facturent le duplicata, renseignez-vous

Actes d'état civil (naissance, mariage) : ils ne sont jamais « perdus » — les registres sont conservés par les mairies. Vous pouvez redemander des copies intégrales **gratuitement**, en ligne via service-public.fr ou au guichet

Diplômes : l'original ne se réédite pas, mais votre rectorat ou votre établissement délivre une **attestation de réussite** qui en tient lieu

L'essentiel : l'ordre des opérations

1. En cas de **vol** : déclaration au commissariat ou à la gendarmerie d'abord (le récépissé vous protège contre l'usurpation d'identité). 2. Refaites la **pièce d'identité en premier** — c'est elle qui conditionne presque toutes les autres démarches. 3. Faites **opposition** sur vos moyens de paiement volés sans attendre. Le reste peut suivre dans la semaine.

Le jour où tout disparaît, vos copies restent

Numéros, dates, autorités : ZeroPaper garde une copie classée de chaque document, pour tout refaire vite sans repartir de zéro.

Découvrir ZeroPaper — www.myzeropaper.com